Hydro Québec

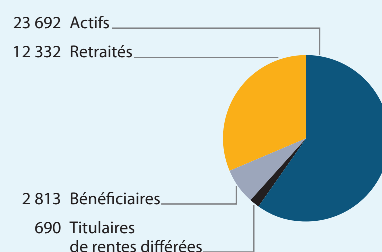
RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT ABRÉGÉ 2010

FAITS SAILLANTS

Au 31 décembre 2010	
Actif net (G$)	14,2
Rendement de la caisse (%)	13,7
Nombre de participants	39 527
Cotisations et transferts (M$)	766
Prestations versées, transferts de valeur et remboursements (M$)	602
Ratio de capitalisation (%)	100,2
Degré de solvabilité (%)	84,4

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS



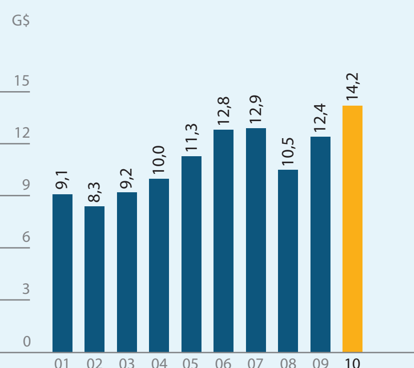
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME DE RETRAITE

Gestion de la caisse de retraite

Pour une deuxième année consécutive, la caisse de retraite a affiché une très bonne performance grâce à une contribution positive de toutes les catégories d'actifs sous gestion. Le rendement a atteint 13,7 % en 2010, 1,2 % provenant de la valeur ajoutée par notre équipe de gestionnaires de portefeuilles.

Cette performance place la caisse au 4e rang centile[a] dans le classement des caisses de retraite de taille comparable. Sur des périodes de quatre ans et de dix ans, la caisse se situe respectivement au 19e et au 25e rangs centiles[a]. Les résultats obtenus, jumelés aux contributions de 646 M$ effectuées par Hydro-Québec en 2010, ont permis à l'actif net de la caisse de retraite de franchir le cap des 14 G$ en 2010, un sommet à ce jour.

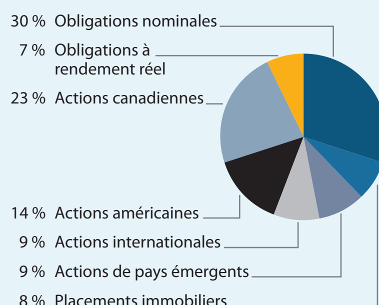
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS



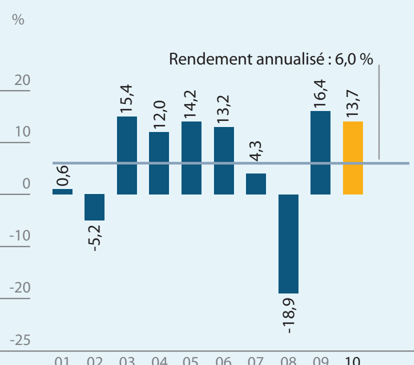
Rendement du portefeuille de la caisse de retraite

Au 31 décembre 2010	Rendement annuel (%)
Obligations nominales	8,7
Obligations à rendement réel	12,2
Actions canadiennes	16,8
Actions américaines	16,1
Actions internationales	3,9
Actions de pays émergents	13,6
Placements immobiliers	13,1
Total	**13,7**

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE



RENDEMENT ANNUEL DU PORTEFEUILLE



a) Selon la société indépendante RBC Dexia.

Conformément à la loi constitutive d'Hydro-Québec, l'administration du Régime de retraite est confiée à un comité de retraite. Cependant, seule Hydro-Québec est responsable, à titre de fiduciaire, de la gestion de la caisse de retraite.

Rapport de la présidente du Comité de retraite d'Hydro-Québec

À titre d'administrateur du Régime de retraite, le Comité de retraite d'Hydro-Québec a notamment pour mandat d'approuver le paiement des prestations prévues au Régime.

En 2010, le Comité a tenu douze réunions ordinaires au cours desquelles il a autorisé le paiement des rentes de 1 149 retraités et de 153 bénéficiaires, pour un total de plus de 65 M$. Il a également autorisé des transferts ainsi que des remboursements de valeur de rente ou de cotisations de plus de 45 M$. De plus, le Comité a autorisé 957 révisions de rente et de valeur de rente.

La 20e assemblée des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec a eu lieu le 22 juin 2010. Le Comité de retraite y a fait un compte rendu de son administration, et Hydro-Québec, à titre de fiduciaire de la caisse de retraite, y a présenté la situation financière du Régime pour l'année 2009.

Au nom du Comité de retraite, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'administration du Régime, notamment la direction principale – Régime de retraite, le Centre d'appels – Retraite et assurances ainsi que le secrétariat général, pour l'excellent travail accompli en 2010.

La présidente du Comité de retraite d'Hydro-Québec,

Nicole Lemieux

Composition du Comité de retraite au 31 décembre 2010

Membres nommés par Hydro-Québec

Représentant Hydro-Québec

- Nicole Lemieux, présidente
- Julie Lapierre, vice-présidente
- Régis Bégin
- Diane Breton
- Mélissa Cyr
- Benoît Guérard
- Mireille Jaeger
- Richard Lagrange
- Sylvie Plante

Membre indépendante

- Mélanie Cardinal

Membres élus lors de l'élection triennale

Représentant les employés syndiqués

- Guy Bureau
- Gérald Lafrenière
- Michel Lavoie

Représentant les employés non syndiqués

- Claude Paquin

Représentant les anciens participants et les retraités

- Jean-François Poliquin

Membres élus lors de l'assemblée annuelle

Représentant les participants actifs

- Pierre Duchesneau (membre votant)
- Laurent Paquin-Marcotte (membre non votant)

Représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires

- Jean-Jacques Ricard (membre votant)
- Pierre Ouellette (membre non votant)

Secrétariat du Comité

- Mireille Bélanger, secrétaire
- Martine Carrier, secrétaire adjointe
- Johanne Rémillard, secrétaire adjointe

Consultants

Actuaire

- Aon Hewitt
  François D'Amour

Auditeurs

- KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
  Philippe Grubert
- Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
  Patrick Bertrand-Daoust
- Renaud Lachance
  Vérificateur général du Québec

Règlement numéro 734 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec

Le *Règlement numéro 734 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* (le Règlement nº 734) est entré en vigueur le 1er janvier 2009. Depuis cette date, aucune modification n'a été apportée aux dispositions de ce règlement.

Cependant, avant le 15 octobre 2010, certaines de ses dispositions ne s'appliquaient qu'aux cadres, aux employés non syndiqués et aux employés dont le syndicat avait signé une entente avec l'employeur (les participants visés). Ces dispositions concernaient notamment le taux des cotisations salariales et patronales, l'âge de la retraite et les rentes de raccordement. Le 15 octobre 2010, les participants au Régime qui n'étaient pas des participants visés le sont devenus, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2009.

Indexation des rentes

Les rentes versées au 31 décembre 2010 ont été indexées de 1,7 %, en conformité avec la formule d'indexation prévue au Règlement nº 734.

Situation financière

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2010 a été produite par le cabinet Aon Hewitt et approuvée le 20 mai 2011 par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Elle présente un surplus de capitalisation de 25 M$ (ratio de capitalisation de 100,2 %) et un déficit de solvabilité de 2 623 M$ (degré de solvabilité de 84,4 %). L'évaluation de la capitalisation repose sur une hypothèse de continuité, tandis que l'évaluation de la solvabilité suppose une terminaison immédiate du Régime.

Le graphique ci-contre montre l'évolution historique du ratio de capitalisation et du degré de solvabilité.

Évaluation de la capitalisation

Le retour à l'équilibre du ratio de capitalisation démontre que le Régime est pleinement capitalisé et que les actifs détenus par le Régime sont suffisants pour couvrir le coût des rentes futures des retraités. Le ratio de capitalisation s'est redressé de près de 20 % depuis le creux observé durant la crise de 2008.

Évaluation de la solvabilité

L'évaluation de la solvabilité est un indicateur financier prescrit par la loi. En 2010, le degré de solvabilité a poursuivi sa progression, passant de 82,3 % en 2009 à 84,4 %. Cette progression est attribuable au rendement de 13,7 % obtenu en 2010 et à l'encaissement d'une cotisation d'équilibre de 350 M$ versée par l'employeur. Elle a toutefois été fortement atténuée par l'impact sur le passif de la baisse d'environ 0,4 % des taux d'intérêt utilisés aux fins de l'évaluation. En effet, la faiblesse des taux d'intérêt a entraîné une augmentation du montant estimé nécessaire pour payer les rentes futures.

Cotisations

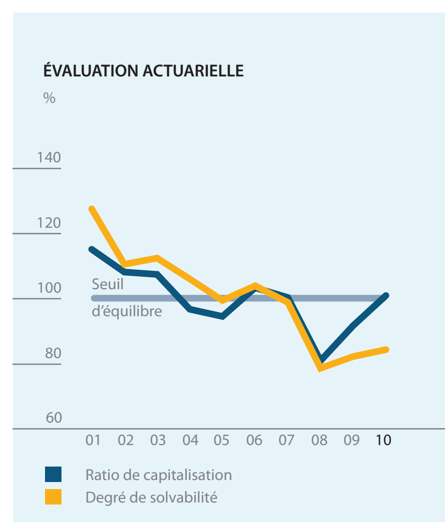
En 2010, les cotisations totales au Régime ont atteint 766 M$.

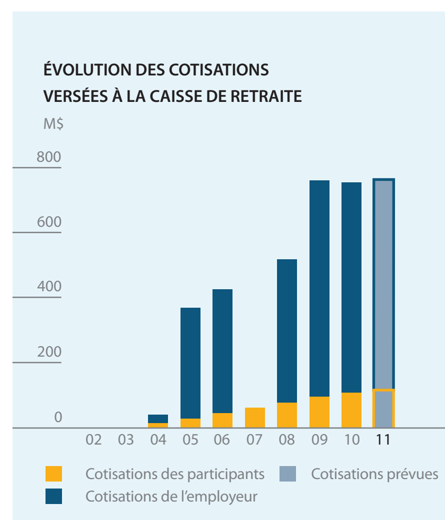
La contribution des participants au Régime, exclusion faite des rachats et transferts d'un montant total de 12 M$, s'est chiffrée à 108 M$, en hausse de 13 M$ sur 2009. Cette augmentation s'explique notamment par :

- une hausse de 0,5 % du taux de cotisation, qui s'est établi à 6,5 % en 2010 ; et
- l'entente qui est intervenue entre Hydro-Québec et le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ) en octobre 2010, avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, et qui prévoit le versement, par les membres du Syndicat, de cotisations au taux fixé dans le Règlement nº 734 à partir du 1er janvier 2009.

L'employeur a versé des cotisations régulières et supplémentaires de 296 M$ ainsi qu'une cotisation d'équilibre de 350 M$ visant à amortir le déficit actuariel au 31 décembre 2009. Le montant de la cotisation d'équilibre tient compte des mesures d'allègement adoptées par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec en décembre 2009.

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives au coût du service courant et aux cotisations prévues pour 2011.





Règles de cotisation 2011	% de la masse salariale	M$
Coût du service courant	**22,2**	**381**
Participants	7,0	120
Employeur		
Cotisations régulières	8,7	149
Cotisations supplémentaires pour couvrir le coût du service courant	6,5	112
Cotisation spéciale par suite de l'entente avec le SPIHQ	0,3	6
Cotisation d'équilibre pour amortir le déficit actuariel	22,1	380
Cotisations totales de l'employeur	**37,6**	**647**

Les états financiers résumés qui suivent sont tirés des états financiers complets audités, que l'on peut consulter dans le *Rapport annuel 2010 du Régime de retraite d'Hydro-Québec*. Ce rapport sera distribué aux participants à l'assemblée annuelle du 20 juin 2011.

État résumé de l'actif net disponible pour le service des prestations

Aux 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	2010	2009
Placements à la juste valeur	14 549	12 271
Montants à recevoir sur les transactions en cours	12	127
Cotisations à recevoir	15	12
	14 576	12 410
Montants à payer sur les transactions en cours	336	7
Autres créditeurs	14	13
	350	20
Actif net disponible pour le service des prestations	14 226	12 390

État résumé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	2010	2009
Variations attribuables aux activités de placement	1 679	1 691
Variations attribuables aux activités de retraite	157	224
Augmentation de l'actif net	1 836	1 915
Actif net disponible au début de l'exercice	12 390	10 475
Actif net disponible à la fin de l'exercice	14 226	12 390

Notes afférentes aux états financiers résumés

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009
En millions de dollars canadiens

Note 1
Présentation des états financiers résumés

Les états financiers résumés présentent un aperçu de la situation financière du Régime de retraite d'Hydro-Québec.

Ils comprennent tous les postes jugés importants par la Direction ainsi que des informations complémentaires tirées des notes afférentes aux états financiers complets.

La Direction est d'avis que ces états financiers présentent un résumé fidèle des états financiers complets audités.

Note 2
Obligations au titre des prestations de retraite

	2010	2009
Obligations au titre des prestations de retraite	14 984	12 742

Les obligations au titre des prestations de retraite ont été établies par le cabinet d'actuaires Aon Hewitt aux fins de la comptabilisation par l'employeur. Ces obligations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables établies par l'employeur à l'égard des événements futurs.

Un rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 a été déposé à la Régie des rentes du Québec en juin 2010. Cette évaluation présente un déficit de capitalisation de 1 147 M$ et un déficit de solvabilité de 2 658 M$. En conséquence, l'employeur a versé les cotisations supplémentaires et d'équilibre requises conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Compte rendu de la dernière assemblée annuelle

Pour consulter le compte rendu de l'assemblée annuelle du 22 juin 2010 : http://rh.hydro.qc.ca/av_sociaux/retraite/gerer_regime/index_assemblee.html
www.rrhq.ca[a].

Le *Rapport annuel 2010 du Régime de retraite d'Hydro-Québec* sera distribué à l'assemblée annuelle du 20 juin 2011. Pour en obtenir un exemplaire après cette date, il suffit de consulter le site Web du Régime ou de s'adresser au Centre d'appels – Retraite et assurances (CARA) :
Courriel : cara@hydro.qc.ca
Tél. : 514 289-5252
1 877 289-5252

a) Le numéro d'identifiant et le mot de passe nécessaires pour accéder au site Web sont transmis aux participants avec la convocation à l'assemblée annuelle.

2011G070F 100 % recyclé